

ASSOCIATIONS

**DEMANDE DE SUBVENTION - DEMANDE D'EQUIPEMENT ET/OU
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Remplir obligatoirement les parties 1 à 6, pour toute demande. Formulaire à déposer à la mairie de Folligny accompagné des pièces justificatives.

Cocher la ou les case(s) correspondants à votre demande :

Objet
<input type="checkbox"/> Subvention annuelle Remplir partie 7
<input type="checkbox"/> Subvention ponctuelle (action spécifique) Remplir partie 8
<input type="checkbox"/> Demande d'équipement/occupation domaine public Remplir partie 9

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

Nom de l'association :

Numéro Siret :

1 - Adresse du siège social

N°/Rue :

Code postal : Commune :

2 - Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Complément :

N°/Rue :

Code postal : Commune :

3 - Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction : Téléphone :

Courriel :

4 - Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction : Téléphone :

Courriel :

5 - L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Oui Non Si oui, date de publication au Journal Officiel :

6 - Adhérents/membres

Nombre d'adhérents total :

Nombre d'adhérents habitant dans la commune :

7 - Budget - Année

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Total		Total	

8 - Projet ponctuel - Objet de la demande

Intitulé :

Description :

Date de réalisation :

Montant global du projet :

Montant de subvention sollicitée :

Commune de Folligny

9 - Demande d'équipement / occupation domaine public pour une manifestation

Cette fiche est à déposer au minimum 1 mois avant la manifestation

Nom de la manifestation :

Date de la manifestation : Nombre de personnes attendues :

Demande d'équipement / d'occupation du domaine public

Date de début : Heure :

Date de fin : Heure :

Occupation domaine public :

Parking de l'église

Champ de foire

Parking de la mairie (près du bar)

Autre :

Matériel * :

Petite tente

Grande tente

Barrières / Quantité :

Autre :

** Modalités de prêt :*

La commune met à disposition des associations communales, à titre gracieux, des tentes de réception destinées à l'organisation de manifestations associatives.

Le matériel prêté demeure la propriété exclusive de la commune.

Conditions de retrait et de retour

L'association bénéficiaire s'engage à :

- Venir retirer le matériel par ses propres moyens ;*
- Assurer elle-même le chargement, le transport, le déchargement, le montage et le démontage ;*
- Retirer le matériel à **16h00 la veille (jour ouvré) de la manifestation**, auprès des services municipaux ;*
- Restituer le matériel à **11h00 le lendemain (jour ouvré) de la manifestation**, au lieu indiqué par la commune, si les conditions météorologiques sont favorables. Les tentes doivent être repliées uniquement lorsqu'elles sont sèches.*

Tout retard pourra entraîner le refus de futurs prêts.

État du matériel

Un état du matériel pourra être établi contradictoirement lors du retrait et du retour.

L'association reconnaît recevoir le matériel en bon état de fonctionnement et s'engage à le restituer propre, complet et dans le même état. Toute dégradation, perte ou détérioration sera facturée à l'association sur la base du coût de réparation ou de remplacement.

Responsabilité

L'association est seule responsable :

- Du transport du matériel ;*
- Du montage et du démontage ;*
- De l'utilisation du matériel pendant toute la durée du prêt ;*
- Des dommages causés aux personnes ou aux biens du fait de l'utilisation des tentes.*

La commune ne pourra être tenue responsable en cas d'accident, d'intempéries, de mauvaise installation ou d'utilisation non conforme.

Assurance

L'association devra être couverte par une assurance responsabilité civile couvrant :

- Les dommages causés aux tiers ;*
- Les dommages au matériel prêté ;*
- Les risques liés à l'organisation de la manifestation.*

Conditions d'utilisation

L'association s'engage à utiliser les tentes conformément aux règles de sécurité en vigueur et notamment :

Commune de Folligny

- À assurer un ancrage adapté ;
- À ne pas utiliser le matériel en cas de vents violents ou d'intempéries importantes ;
- À ne procéder à aucune modification du matériel.
- Le prêt est strictement personnel et ne peut faire l'objet d'une sous-location ou d'un prêt à un tiers.

La commune se réserve le droit d'annuler ou de refuser un prêt :

- En cas de nécessité de service public ;
- De mauvaises conditions météorologiques ;
- De non-respect antérieur du règlement par l'association.

10. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

Déclare :

Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

Exactes et sincères les informations du présent formulaire

Demande une subvention de €, cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

Fait le à Signature

PIECES A JOINDRE A CETTE DEMANDE

- RIB
- Compte rendu de la dernière Assemblée Générale
- Attestation d'assurance (si prêt de matériel ou occupation du domaine public)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demande reçue le

ASSOCIATION CONCERNEE :

Objet de la demande : Subvention annuelle Subvention ponctuelle

Prêt matériel /occupation domaine public

Complète Incomplète Demande de pièces complémentaires faite le

Par Mail

Téléphone

Subvention Accordée – Montant : € (délibération du) Refusée

Prêt de matériel Accordé Refusé / Du Au

Occupation domaine public Accordée Refusée / Du Au

Observations :

.....

.....

Fait à Folligny, le

Signature et cachet